

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 MARS 2010

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

L'an deux mille dix, le 1^{er} mars, le Conseil Municipal de la Commune d'Allevard, légalement convoqué, s'est réuni à 20h30 sous la Présidence de Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire.

Présents : Jean DE LA CRUZ, Monique HILAIRE, Bernard ANSELMINO, Marc ROSSET, Marcel LAMBERT, Annie SERVANT, Georges BIBOUD, André TAVEL-BESSON, Marlène BOURNE, Virginie LAGARDE, Marie-Christine PAPAIZIAN, Christine SEIDENBINDER, Jannick CARIOU, Catherine GLAUX, Jeannick PERRIER, Pascal CROIBIER, Laurence FALL-GUILLOT, Georges ZANARDI, Louis ROUSSET, Hervé CASSAR, Caroline PONSAR

Pouvoirs : Fabrice COHARD, pouvoir à Virginie LAGARDE
Sylvie URSELLA, pouvoir à Caroline PONSAR

Absents : Martine KOHLY, Jean-Claude RIFFLARD, Yohan PAYAN

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Georges ZANARDI, Conseiller Municipal est désigné pour assurer le secrétariat de la séance.

Approbation du procès-verbal du 1^{er} février 2010

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} février 2010 est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES FINANCIERES

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 /
COMMUNE

Rapporteur : Marcel LAMBERT

Suite à la présentation effectuée par Madame DEZEMPTE, Percepteur le compte administratif 2009 de la commune est adopté à l'unanimité, moins deux abstentions (Hervé CASSAR, Louis ROUSSET) avec un excédent de clôture de 123 674,68euros.

Délibération n° 20/2010 – BUDGET COMMUNAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Rapporteur : Marcel LAMBERT

Monsieur Marcel LAMBERT, Adjoint au Maire chargé des Finances Communales, indique qu'au compte administratif 2009 du budget communal, le résultat positif de la section de fonctionnement s'est élevé à 2 851 435,21 euros et que le déficit de la section d'investissement, en y intégrant les reste à réaliser s'est élevé à 2 768 760,53 euros.

En conséquence, le Conseil Municipal décide d'affecter au Budget Primitif 2010 le résultat de fonctionnement d'un montant de 2 851 435,21 euros en réserve au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" pour un montant de 2 768 760,53 euros et en report de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 82 674,68 euros.

Vote : unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 / LOTISSEMENT DE L'ETERLOU

Rapporteur : Marcel LAMBERT

Suite à la présentation effectuée par Madame DEZEMPTE, percepteur, le compte administratif 2009 du lotissement l'Eterlou est adopté à l'unanimité avec un déficit de clôture de 7 008,10 euros.

Délibération n° 21/2010 – LOTISSEMENT DE L'ETERLOU : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Rapporteur : Marcel LAMBERT

Monsieur Marcel LAMBERT, Adjoint au Maire chargé des Finances Communales, indique qu'au compte administratif 2009 du budget du lotissement de l'Eterlou, le résultat positif de la section de fonctionnement s'est élevé à 67 885,12 euros et que le déficit de la section d'investissement s'est élevé à 74 893,22 euros.

En conséquence, le Conseil Municipal décide d'affecter au Budget Primitif 2010 le résultat de fonctionnement d'un montant de 67 885,12 euros en réserve au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" pour un montant de 67 885,12 euros.

Vote : unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 / EAU

Rapporteur : Marc ROSSET

Suite à la présentation effectuée par Madame DEZEMPTE, Percepteur le compte administratif 2009 du service de l'eau est adopté à l'unanimité avec un excédent de clôture de 421 390,90 euros.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 / ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Marc ROSSET

Le compte administratif 2009 du service l'assainissement est adopté à l'unanimité avec un excédent de clôture de 64 996,30 euros.

ECONOMIE

**Délibération n° 22/2010 – PRESIDENCE
DE LA SAEM DU DOMAINE THERMAL
D'ALLEVARD**

Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard rappelle que dans une délibération en date du 14 mars 2008, le Conseil Municipal a procédé à l'élection des membres du Conseil d'Administration de la SAEM du Domaine Thermal.

Dans cette délibération, le Conseil Municipal n'a pas mandaté expressément Monsieur Jean de la CRUZ de présenter sa candidature aux fonctions de Président Directeur Général de la SAEM.

Aussi, il propose de compléter la délibération du 14 mars 2008.

Le Conseil Municipal donne mandat à Monsieur Jean de la CRUZ de présenter la candidature de la commune d'Allevard aux fonctions de Président du Conseil d'Administration de la SAEM du Domaine Thermal d'Allevard et le charge d'exercer en son nom ces fonctions.

Monsieur CASSAR souhaite avoir communication du rapport effectué par la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de la SAEM du Domaine Thermal.

En réponse, Monsieur le Maire lui indique qu'il devra effectuer cette demande auprès du Président Directeur Général de la SAEM Thermal et qu'à priori au stade actuel de la procédure, ce document n'est pas communicable.

Monsieur ROUSSET souhaite connaître les raisons qui ont conduit la Chambre Régionale des Comptes à effectuer un nouveau contrôle.

Monsieur le Maire lui indique que la périodicité du contrôle est certainement fonction du dynamisme épistolaire de certaines personnes (qui ne sont pas autour de la table du Conseil Municipal).

Vote : unanimité

URBANISME - FONCIER

**Délibération n° 23/2010 – CESSION
D'UNE PARCELLE**

Rapporteur : Marc ROSSET

Suite à la demande de Monsieur Marcel DURAND et sur proposition de Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal décide de vendre la parcelle cadastrée AL n° 60 située au hameau des Panissières à Monsieur Marcel DURAND d'une superficie de 67 m² et fixe à 10 € le m² le montant de cette vente.

Il indique que les frais de notaire sont à la charge du demandeur.

Le Conseil Municipal charge Maître DUFRESNE, notaire de rédiger l'acte notarié à intervenir et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Vote : unanimité

Délibération n° 24/2010 – <u>PERMIS DE CONSTRUIRE : DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE</u>	Rapporteur : Marc ROSSET
--	---------------------------------

Sur proposition de Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme, le Conseil Municipal accepte en matière de taxe d'urbanisme la remise gracieuse suivante :

- Permis de construire de Monsieur Stéphane TISSOT. Pénalités : 109 € - Motifs : léger retard de règlement – problèmes de transmission postale du règlement – bonne foi présumée du contribuable.

Vote : unanimité

Délibération n° 25/2010 – <u>PERMIS DE CONSTRUIRE : DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE</u>	Rapporteur : Marc ROSSET
--	---------------------------------

Sur proposition de Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme, le Conseil Municipal accepte en matière de taxe d'urbanisme la remise gracieuse suivante :

- Permis de construire de Monsieur Cédric ALLIER. Pénalités : 90 € - Motifs : difficultés financières dues au chômage du contribuable – respect des délais octroyés.

Vote : unanimité

Délibération n° 26/2010 – <u>CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE</u>	Rapporteur : Marc ROSSET
--	---------------------------------

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme indique au Conseil Municipal que la délivrance du permis de construire pour Madame Brigitte LACROIX, future gérante du restaurant « La Tanière » dans le parc des thermes est subordonnée à la nécessité de disposer de 15 places de parking pour son établissement.

Monsieur Marc ROSSET propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Madame Brigitte LACROIX une convention d'occupation du domaine privé de la commune permettant à cette personne de disposer de 15 places de parking, avenue des Bains (parking de la rhumatologie).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine privé de la commune avec Madame Brigitte LACROIX.

Monsieur CASSAR tient à faire constater une évolution de la Commune d'Allevard dans l'application de cette réglementation et regrette que le propriétaire de l'Hôtel EDEN ait pu être pénalisé.

En réponse, Monsieur le Maire précise que la création de la participation financière pour non réalisation de parking avait notamment pour objectif de lutter contre la fermeture de certains hôtels.

Cela était un vain combat. Les hôteliers concernés ont été piégés.

Monsieur le Maire précise que lors de la prochaine révision du Plan Local d'Urbanisme, cette participation sera supprimée.

Monsieur CASSAR propose qu'une réflexion sur l'avenir commercial d'Allevard soit engagée.

Monsieur le Maire lui répond que des décisions budgétaires seront intégrées dans le budget 2010.

Vote : unanimité, moins une abstention (Caroline PONSAR).

TRAVAUX

Délibération n° 27/2010 – PERIMETRE DE PROTECTION : DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Marc ROSSET

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire chargé de l'Eau propose au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Général de l'Isère et l'Agence de l'Eau concernant les périmètres de protection à créer à Allevard.

Cela concerne 12 captages gravitaires ainsi que les 2 prises d'eau du Collet d'Allevard.

L'estimatif des dépenses à engager est le suivant :

- 19 800 € H.T. pour les 12 captages gravitaires
- 6 500 € H.T. pour les 2 prises d'eau du Collet d'Allevard

Le Conseil Municipal sollicite du Conseil Général de l'Isère et de l'Agence de l'Eau une subvention concernant la création de périmètre de protection pour les 12 captages gravitaires et les 2 prises d'eau du Collet d'Allevard.

Vote : unanimité

Délibération n° 28/2010 – EPARAGE DES VOIES COMMUNALES

Rapporteur : Bernard ANSELMINO

Sur proposition de Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé des Travaux, le Conseil Municipal décide de choisir pour une durée d'un an la Société T.R.V. représentée par Monsieur Thierry REYMOND au tarif horaire de 50 euros H.T..

Vote : unanimité

INTERCOMMUNALITE

Délibération n° 29/2010 – APPROBATION MODIFICATION STATUTAIRE DU SIVOM DU COLLET D'ALLEVARD

Rapporteur : Georges ZANARDI

Monsieur Georges ZANARDI, Conseiller Municipal informe le Conseil Municipal des modifications nécessaires des statuts du SIVOM du Collet d'Allevard.

Il indique que la modification proposée a été approuvée par délibération du Conseil Syndical en date du 2 février 2010 et que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président du SIVOM lui a notifié la délibération du Conseil Syndical.

Monsieur le Conseiller Municipal rappelle que les Communes membres du SIVOM doivent adopter des délibérations concordantes afin de se prononcer sur les modifications apportées aux statuts.

Monsieur le Conseiller Municipal donne lecture du projet de modification des statuts.

Le Conseil Municipal décide d'approuver la modification des statuts du SIVOM du Collet d'Allevard dans les conditions prévues par délibération du Conseil Syndical du 2 février 2010.

Monsieur CASSAR réitère sa demande qu'un membre d'Allevard Action Citoyenne participe aux réunions du Conseil Syndical.

Vote : unanimité, moins une abstention (Louis ROUSSET)

Délibération n° 30/2010 – <u>CONSTRUCTION DU TELESIEGE DU CLAPIER</u>	Rapporteur : Marc ROSSET
--	---------------------------------

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement des secteurs des Plagnes et du Clapier.
Dans le cadre de la construction du nouveau télésiège, il est impératif que les communes d'Allevard et de la Chapelle du Bard autorisent respectivement sur leur propre territoire la construction de ce télésiège.

Le Conseil Municipal autorise le Syndicat Intercommunal du COLLET d'ALLEVARD à réaliser les travaux suivants sur les parcelles communales numérotées 311 et 612 :

- Construction du télésiège du CLAPIER, les terrassements et locaux de commande associés
- Réalisation de la tranchée pour l'alimentation électrique du télésiège

Vous trouverez ci-joint le plan d'implantation cadastrale du télésiège et de la piste ainsi que les plans d'aménagement

Monsieur ROUSSET souhaite savoir si la commune participera financièrement au financement du projet de construction du télésiège.
En réponse, Monsieur ROSSET lui indique que le SIVOM du Collet aura la maîtrise d'ouvrage, l'objectif étant qu'avec l'augmentation du chiffre d'affaires le remboursement de l'annuité d'emprunt soit assuré par le SIVOM.

Vote : unanimité

PERSONNEL COMMUNAL

Délibération n° 31/2010 – <u>FORMATION DES AGENTS : CONVENTION A INTERVENIR AVEC LE C.N.F.P.T.</u>	Rapporteur : Bernard ANSELMINO
---	---------------------------------------

Sur proposition de Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé du Personnel Communal, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir avec le C.N.F.P.T. concernant les formations pour les agents de notre collectivité.

Vote : unanimité

Délibération n° 32/2010 – <u>REMBOURSEMENT DE FRAIS</u>	Rapporteur : Annie SERVANT
--	-----------------------------------

Madame Annie SERVANT, Adjointe au Maire chargée de la Culture propose au Conseil Municipal de rembourser à Madame Hélène BUVAT-COURTUAT, professeur à l'Ecole des Arts la somme de 54,49 euros correspondant à l'achat de matériel pour l'atelier peinture.

Le Conseil Municipal décide de rembourser à Madame Hélène BUVAT-COURTUAT, la somme de 54,49 euros.

Vote : unanimité

CULTURE – VIE ASSOCIATIVE

Délibération n° 33/2010 – <u>CENTRE DE LOISIRS LE FURET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION</u>	Rapporteur : Bernard ANSELMINO
---	---------------------------------------

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé du Personnel présente au Conseil Municipal le projet de convention à intervenir avec l'Association Familles Rurales d'Allevard concernant la mise à disposition de Madame Aurélie BERNARD tous les mercredis du 03 mars 2010 au 30 juin 2010 dans le but d'assurer la direction et l'animation du centre de loisirs pour enfants du Furet.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Association Familles Rurales d'Allevard.

Vote : unanimité

DIVERS

Délibération n° 34/2010 – <u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU GRESIVAUDAN : CONVENTION RELATIVE A LA NUMERISATION DU CADASTRE</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
---	---

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan est signataire de l'avenant n° 3 à la convention cadre du 10 décembre 2002 entre la Direction Générale des Impôts et les partenaires associés permettant la constitution et la mise à jour de la couche cadastrale et de la banque de données territoriale.

Monsieur le Maire explique que cette contractualisation n'emporte pas la possibilité pour la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan d'utiliser les plans et fichiers cadastraux de la commune. Pour ce faire, il est en effet nécessaire de délibérer en autorisant explicitement l'utilisation de ces données.

Le Conseil Municipal autorise la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan à utiliser les plans et fichiers cadastraux de la commune.

Vote : unanimité

QUESTIONS DIVERSES

**Délibération n° 35/2010 – CREATION
D'UN CENTRE DE REMISE EN FORME**

Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Alleverd présente au Conseil Municipal le projet de création d'un centre de remise en forme au rez-de-chaussée de la Résidence Splendid.

Monsieur le Maire propose, compte tenu du montant des dépenses à engager, de solliciter l'aide financière du Conseil Général de l'Isère.

Le Conseil Municipal sollicite l'aide financière du Conseil Général de l'Isère concernant la création d'un centre de remise en forme.

Vote : unanimité, moins une abstention (Laurence FALL-GUILLOT)

**Délibération n° 36/2010 – MUSEE –
REHABILITATION BATIMENTS
EXISTANTS : MISSIONS S.P.S. ET
CONTROLE TECHNIQUE**

Rapporteur : Bernard ANSELMINO

Sur proposition de Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé des Travaux, le Conseil Municipal propose de retenir la société SOCOTEC, concernant les missions S.P.S. et contrôle technique au Musée d'Alleverd, sur les bases suivantes :

- Mission de contrôle technique :
 - o Tranche ferme : 800 € H.T.
 - o Tranche conditionnelle : 5 900 € H.T.
 - o Vérification initiale installation électrique : 500 € H.T.
 - o Attestation finale handicapés : 440 € H.T.

- Mission S.P.S. :
 - o Tranche ferme : 1 036 € H.T.
 - o Tranche conditionnelle : 4 256 € H.T.

Il autorise Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir avec la société SOCOTEC.

Vote : unanimité

**Délibération n° 37/2010 – CANTINE
SCOLAIRE : VERIFICATION DES
INSTALLATIONS DE DESENFUMAGE
ET DE PROTECTION INCENDIE**

Rapporteur : Bernard ANSELMINO

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé des Travaux rappelle au Conseil Municipal que la commune d'Alleverd assure depuis les vacances de la Toussaint, un service de restauration scolaire dans les locaux de la cantine de l'ancien collège.

Dans la mesure où ce bâtiment accueille du public, il est indispensable de procéder à la vérification des installations de désenfumage et de protection incendie.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose de confier ces missions à la société SASIC :

- Vérification des installations de désenfumage pour un montant annuel de 80,40 € H.T.
- Vérification des installations protection incendie pour un montant annuel de 154,14 € H.T.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir avec la société SASIC pour les vérifications des installations de désenfumage et de protection incendie.

Vote : unanimité

Délibération n° 38/2010 – REMBOURSEMENT DE FRAIS	Rapporteur : Monique HILAIRE
---	-------------------------------------

Madame Monique HILAIRE, Adjointe au Maire chargée de la jeunesse propose au Conseil Municipal de rembourser à Monsieur Jérôme PAYAN, animateur au Point Information Jeunesse la somme de 44 euros correspondant à l'achat d'une barette mémoire.

Le Conseil Municipal décide de rembourser à Monsieur Jérôme PAYAN, la somme de 44 euros.

Vote : unanimité

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE	Rapporteur : Marcel LAMBERT
---	------------------------------------

Monsieur Marcel LAMBERT, Adjoint au Maire chargé des Finances indique que comme il l'avait été dit lors du débat d'orientation budgétaire en mars l'année 2009 s'est avérée difficile sur le plan économique tant au niveau national que local, comme le prouve deux exemples de recettes de la commune :

- taxe droit de mutation : 82 250,83 (2009) 138 765,42 (2008) - 41%
- taxe Jeux casino : 498 130,50 (2009) 654 859,77 (2008) - 24%

Malgré ses recettes en baisse, inférieures aux prévisions, la commune a su faire face à ses charges sans augmenter ses taux d'imposition, ce que peu de communes ont su faire en 2009, mais termine l'année avec un excédent global de 123 674,68 €, ce qui est faible par rapport aux années précédentes mais vient du fait qu'en investissement deux gros chantiers qui avait pris du retard se sont terminés au cours de l'année 2009

- l'achèvement et la mise en service de la salle polyvalente La Pléiade.
- l'aménagement des abords du collège.

Les prévisions économiques pour l'année 2010 ont du mal à parler de reprise.

Il faut être prudent pour les recettes 400 000 € au lieu de 500 000 € pour le casino et droit de mutation 100 000 € au lieu de 120 000 €.

Il nous faut aussi espérer que la communauté de communes saura faire face à ses baisses de recettes et pourra maintenir ses allocations de solidarité 27 721, 00 € pour notre commune en 2009

2010 sera une année de pose, pas de gros investissements prévus mais des travaux de renouvellement des réseaux eaux pluviales Jacquemoud et rue du huit mai pour 320 000 € ainsi que des chaussées bien mises à mal par un hiver rigoureux. Ces travaux devraient être financés par les ventes prévues par la commune, maison du curiste, centre de secours, hôtel de France

Des décisions importantes tant sur le plan pratique que financier

Il faudra trouver une bonne utilisation de l'ancien collège qui va devenir propriété de la commune.

Pour les impôts locaux cette année le base sont revalorisées de 1,2% (2,5% en 2009).

A titre indicatif une augmentation des taux communaux de 2 % apporterait un supplément de 40 000 € et donnerait pour les particuliers une hausse de 3,22 % de la part communale de leur taxe foncière et d'habitation.

Un effort de ce type n'aurait rien d'anormal au vu de ce qui s'est passé dans les autres communes en 2009.

Après cette présentation, plusieurs conseillers municipaux prennent la parole et émettent quelques remarques.

Monsieur l'Adjoint au Maire conclut que la commission des finances composée par tous les conseillers municipaux se réunira le lundi 15 mars 2010 à 20h30 pour élaborer le Budget Primitif 2010.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23h30.

Fait à Allevard,
Le 02 mars 2010
Le Maire
Philippe LANGENIEUX-VILLARD